



Louplande, le 10 juin 2026

Monsieur Le Maire de LOUPLANDE

aux
Parents d'élèves de l'école Mozart

Objet : Restauration scolaire
Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle le système d'inscription et de facturation des repas au restaurant scolaire afin de simplifier le fonctionnement pour les familles, le personnel et la municipalité.

 concernant l'inscription :

Les enfants déjeunant à des jours fixes toutes les semaines de l'année scolaire : que ce soit 4, 3 ou 2 jours par semaine, **l'inscription se fera automatiquement pour l'année.**

Pour tous les autres cas (enfants déjeunant occasionnellement ou sur des jours variables dans la semaine), les familles devront remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie leurs prévisions, à l'aide d'un document pré-imprimé (à retirer en Mairie), une semaine à l'avance, chaque lundi.

 Tarifs et règlement :

La facturation sera mensuelle après consommation.

Modes de règlement :

- Les virements bancaires mis en place l'an dernier restent valides. Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement, merci de contacter l'accueil de la Mairie pour remplir le dossier.
- Par virement TIPI : www.tipi.budget.gouv.fr **Identifiant collectivité : 026629**
- Par carte bancaire : PayFIP.gouv.fr
- En espèces ou carte bancaire dans l'un des points de paiement de proximité (bureaux de tabac)
- Par chèque bancaire à envoyer directement à SGC SABLE, 13 Avenue Joël Le Theule, 72305 SABLE SUR SARTHE
- **Il est OBLIGATOIRE de transmettre le numéro d'allocataire et le justificatif du quotient familial de la CAF, MSA ou autre pour applicatif du tarif des repas. A défaut, il sera attribué automatiquement un QF 3.**

Les tarifs:

		<u>QF 1</u> <u>≤ à 1000€</u>	<u>QF 2</u> <u>> 1000€ ou ≤ à 1300€</u>	<u>QF3</u> <u>> à 1300€</u>
Mensualisation	4 jours semaine	1 € / repas	57,82 €	60,28 €
	3 jours semaine		43,48 €	45,32 €
	2 jours semaine		29,12 €	30,36 €
	occasionnel		4,76 €	4,96 €
	Exceptionnel : repas non prévu ou 48h avant.		7,30 €	7,58 €
	Allergique : La famille apporte le repas.		2,28 €	2,28 €

Repas adulte= 6.50 €

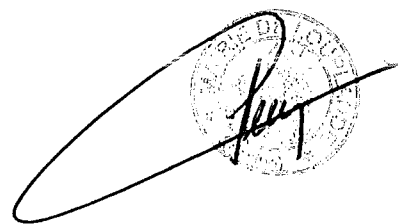
Lors des sorties scolaires nécessitant un pique-nique, le prestataire fournit le pique-nique en remplacement du repas.

Vous trouverez, ci-joint, le règlement intérieur applicable dès la rentrée de septembre 2026 que nous vous demandons de le lire attentivement et de le conserver. Signer la fiche d'inscription avec la mention « Lu et approuvé » pour le règlement intérieur.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce règlement, garant du bon fonctionnement de ce service,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Noël TELLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noël Tellier', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE' at the top and 'NOËL TELLIER' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style, with a large loop at the end.